

Règlement intérieur

Article 1 : Organismes

La Fédération Française des Maisons de l'Europe (FFME) organise, avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre de son projet « Parlez-vous PAC ? », un défi pour les jeunes de 15 à 19 ans, sur le thème « L'impact de la PAC dans mon quotidien ».

Article 2 : Public concerné

Le défi est ouvert à des classes de 15 à 19 ans, dans toute la France. Les responsables encadrant les groupes participants pourront prendre des élèves des établissements partenaires des MDE (lycées généraux, lycées agricoles, MFR, centres sociaux,...). Les groupes devront être composés de minimum 10 et maximum 30 élèves, et d'au moins un responsable.

Article 3 : Déroulement du défi

Le défi a lieu pendant l'année scolaire 2018. Il débutera le lundi 3 septembre et terminera en le 31 décembre 2018.

Le défi se déroule comme suit : Inscription des groupes désireux de participer au défi, avant le 30 septembre 2018.

→ **Création d'une vidéo :**

Les jeunes réaliseront une vidéo par groupe sur « l'impact de la PAC dans mon quotidien ». La vidéo devra durer minimum 2 minutes et maximum 4 minutes, et devra être en français. Le choix du sujet mis en avant est libre, mais la vidéo doit présenter un aspect de la PAC qui est en lien, directement ou indirectement, avec leur quotidien. Il sera autorisé d'utiliser un téléphone portable pour réaliser la vidéo.

Les vidéos seront à faire parvenir par mail à la Fédération Française des Maisons de l'Europe, au plus tard le lundi 31 décembre 2018 à l'adresse suivante : defi.PAC@gmail.com. Merci de vous assurer que les réponses sont bien parvenues à Fédération à la date limite de réponse.

→ **Critères d'évaluation :**

- Qualité des informations apportées : **Note sur 20.**
- Clarté du lien entre la PAC et le quotidien : **Note sur 20.**
- Qualité de la vidéo (son, image,...) et respect des consignes (temps de la vidéo,...) : **Note sur 20.**
- Originalité de la vidéo (mise en scène): **Note sur 20.**
- **BONUS** - qualité du montage vidéo : **Note sur 20.**

Les noms des trois finalistes seront publiés le vendredi 1^{er} février 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Fédération Française des Maisons de l'Europe. Un email sera envoyé à chacun des responsables des groupes pour leur communiquer leur résultat.

Article 4 : Prix

Le groupe qui remportera la première place se verra offrir un voyage à Bruxelles afin de découvrir les institutions européennes (maximum 30 élèves et deux accompagnateurs).

Le groupe qui remportera la deuxième place se verra offrir une journée au salon de l'agriculture à Paris.

Le groupe qui remportera la troisième place se verra offrir des tickets de cinéma.

Un jury désignera les gagnants. En cas de litige, l'avis du jury fera foi et aura autorité pour disqualifier un groupe.

Ce jury sera composé de professionnels et membres des institutions européennes, ainsi que de la Présidente de la Fédération Française des Maisons de l'Europe. Il se réunira entre le 7 janvier 2019 et le 31 janvier 2019 pour procéder à l'évaluation des vidéos.

Article 8 : Droit à l'image

La Fédération Française des Maisons de l'Europe et son réseau publiera les vidéos du défi sur son site www.maisons-europe.eu et sur ses réseaux sociaux. Les responsables s'engagent donc à obtenir des autorisations parentales pour le droit à l'image de leurs élèves. La participation à ce défi engendre l'acceptation et donc l'autorisation d'utiliser l'entièreté des images contenues dans les vidéos.

Article 9 : Conditions générales

La participation à ce défi implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

SIGNATURES POUR ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Fait à :

le :

Le responsable du groupe participant :



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.